



## Au village

### VOEUX 2020



Nous venons de vivre une fin d'année où « Dame Nature » ne nous a pas épargnés. De nombreux foyers ont été impactés par les coupures d'électricité et de téléphone qui ont fait suite à l'épisode neigeux du 14 novembre.

Les services d'Enedis ont fait au mieux pour rétablir le réseau électrique sur l'ensemble des foyers de la commune. Le service technique communal, les conseillers municipaux ainsi que des baumois ont aussi participé activement à l'élan de solidarité pour rétablir une situation qui devenait chaotique.

Vous avez consacré du temps pour les autres et apporté un peu de réconfort à celles et ceux qui en avaient besoin. Merci à vous...

L'année 2020 approche, j'espère qu'elle apportera prospérité, santé et bonheur à vous et vos proches. Afin de commencer cette nouvelle décennie, vous êtes tous invités à la traditionnelle **cérémonie des vœux** qui aura lieu :

**le jeudi 9 janvier 2020 à 19h dans la salle des fêtes.**

**L'ensemble du Conseil Municipal et du personnel communal se joint à moi afin de vous souhaiter de passer de bonnes fêtes.**

Manuel Guilhermet, Maire

## REPAS DES ANCIENS

Le repas offert aux habitants de la Baume de plus de 65 ans, aux employés communaux et aux conseillers municipaux aura lieu le **dimanche 12 janvier à 12h30**.

Il sera servi par le traiteur « L'Escoffine » de Peyrins et animé par Génial music. Le repas est ouvert à tous les autres habitants moyennant une participation de 30€ par personne.



*Au menu :*

*Apéritif Kir châtaigne et mises en bouche*

*Mille-feuille d'avocat crabe brochette de gambas, saumon  
Gravelax mousse chantilly citronnée, petite salade à l'huile  
vierge*

*Navarin de veau au piment d'Espelette, tatin d'aubergines  
pomme de terre Macaire*

*Duo de fromages secs accompagné de sa verrine de fromage  
frais au coulis de fruits rouges*

*Aumônières aux pommes caramélisées sur lit de crème  
anglaise*

*Café, Clairette, Bordeaux blanc et rouge sélection maison*

**NB : merci de vous inscrire auprès du secrétariat de la mairie au plus tard le 4 Janvier 2020.  
N'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur de la mairie.**

## MARCHÉ DE NOËL

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite du traditionnel Marché de Noël qui a permis de chaleureuses rencontres.

La collecte de jouets a été fructueuse et a apporté de la joie aux enfants du réseau de l'Épicerie Sociale et Solidaire.



# Actus Jeunes

## DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE L'ÉCANGIÈRE...

### Le PROJET en Arts Plastiques autour du PAPIER

Durant les mois d'octobre, novembre et décembre, Agnès Veyre-Serre - artiste plasticienne d'Annonay – est intervenue 5 journées au sein de notre école. Les enfants ont découvert la matière PAPIER (ses différentes textures, ses différents sons), les actions que l'on peut exercer sur cette matière (plier, écraser, rouler, torsader, déchirer) et le travail de l'artiste (œuvres de l'artiste exposées dans l'école).

Cette dernière a partagé son savoir-faire avec les enfants. Ce partage a abouti à la réalisation d'une œuvre collective. Ces connaissances acquises seront également exploitées en classe.



Merci à l'Association de Parents d'Elèves de l'Écangière de nous avoir permis de vivre et profiter de cette expérience.

### L'arrivée de SAMY, SCOUT et SIDONIE

Cette année, ce sont 3 petites souris qui sont arrivées dans l'école. Elles ont d'abord construit un nid avec tout le papier que nous avons stocké en prévision de la venue d'Agnès Veyre-Serre. Elles ont grignoté des gâteaux, ramené du fromage...

Elles ont fini par nous demander si nous étions d'accord pour qu'elles passent une année avec nous. Elles veulent apprendre plein de choses en notre compagnie.



### Les PORTES OUVERTES

Les vendredi 22 et 29 novembre, les 3 classes ont ouvert leurs portes aux parents d'élèves. Les enfants ont présenté les parcours d'équilibre réalisés en salle de motricité, des ateliers, le travail réalisé depuis 3 journées avec Agnès Veyre-Serre, artiste plasticienne.

### Le GOÛTER DE NOËL

Comme chaque année, la semaine précédant les vacances, les élèves des 3 classes fabriqueront des sablés de Noël. Des parents viendront nous aider à cuisiner. Ces sablés seront ensuite partagés lors du goûter de Noël qui aura lieu le 20 décembre. Un goûter financé par notre association de parents d'élèves.

Bonnes vacances de Noël à tous

## CLASSE DES CE1, CE2

### Illusions d'optique aux Clévos :

**Paul** : Fabriquer un rotorelief m'a plu. C'est un rond qui a plusieurs ronds dedans mais les ronds ne sont pas centrés.

**Lucile** : Aux Clévos, on a fabriqué des rotoreliefs.

**Clément** : C'était trop bien la sortie aux Clévos. Nous avons vu une exposition sur les illusions d'optique, j'ai beaucoup aimé.



### Représentation d'acrospport

**Camille** : Nous avons fait 2 représentations d'acrospport : une devant les CM1-CM2 et une autre devant les GS-CP. J'ai bien aimé.

**Cloé** : Avec Fred, on fait des figures et des équilibres. On doit les tenir 5 secondes et en plus on peut les inventer. On doit aussi faire des enchaînements entre les figures.

**Eva** : C'était cool et rigolo l'acrospport. On a fait des figures enchaînées et des liaisons.

**Maëlou** : J'ai aimé quand on a fait des figures que l'on tenait 5 secondes. Nous faisons des figures géniales.

**Liam** : L'acrospport était super bien avec Maxime et Lucas.

**Lucile** : En acrosport, on faisait des figures.

**Dario** : J'ai bien aimé faire de l'acrospport.

**Lucas** : Nous avons fait des groupes en acrosport et j'étais avec Liam et Maxime. Une de nos figures inventées était avec Maxime au milieu, Liam et moi faisons une chandelle de chaque côté de Maxime.

### Noël

**Maxime** : Nous avons fait des cartes de Noël. Au début, nous avons fait un accordéon en papier puis nous avons coupé l'accordéon en différentes parties. Ça m'a beaucoup plu.

**Fabio** : Le marché de Noël, c'était trop cool. J'ai aimé chanter avec mes copains et copines dans l'église devant tous les parents.

**Liam** : J'avais un peu peur pour la chorale car il y avait beaucoup de monde.

**Léane** : Pour Noël, nous avons décoré des boîtes pour mettre les truffes que nous avons préparées. J'ai bien aimé ce moment parce que nous l'avons fait tous ensemble.

**Bastien** : J'ai bien aimé l'atelier « truffes au chocolat » et j'ai bien aimé modeler la pâte au chocolat.

**Evan** : J'ai bien aimé préparer des truffes au chocolat et à la noix de coco. J'en ai fait 37 !

**Lilou** : Le marché de Noël était bien et j'ai chanté dans l'église. J'adore chanter !

## CLASSE DES CMI, CM2 et leurs invités : Léonie, Téa, Léo et Clément de CP !

### Piscine



**Charlotte** : J'ai bien aimé la première séance piscine parce qu'on faisait un parcours

**Lilou** : C'était bien, il y avait beaucoup de choses sur le parcours et c'était rigolo.

**Maxime** : Nous avons plongé et glissé au toboggan, on est allé dans la cage à écureuil et on est passé sous des frites.

**Elisa** : J'ai hâte de savoir dans quel groupe je vais être.

### Acrosport

**Marie** : J'aime bien faire des enchaînements et des figures avec Faustine, Elisa et Louna.

**Lowan** : Mes copains ont fait de très belles figures. Malheureusement, je ne pouvais pas le faire.

**Faustine** : J'ai bien aimé faire les figures acrobatiques avec les copines.

**Sacha** : J'ai bien aimé faire des figures mais pour le spectacle on n'était plus que deux.

**Alessio** : J'ai bien aimé faire les figures avec Sacha.

**Roman** : On pouvait inventer nos figures et j'étais avec Maxime et Nathaël.

**Léonie** : J'ai bien aimé faire le spectacle avec les CP qui étaient là.

**Téa** : J'ai bien aimé faire les figures avec Léo et Alexandre.

## Marché de Noël

**Garance** : Nous avons chanté le samedi 30/11 au marché de Noël.

**Elisa** : Nous avons chanté six chants, des nouveaux et d'autres que nous avons déjà chantés l'an dernier.

**Louna** : Mon chant préféré est "Dire bonjour, c'est joli"

## Cuisine : mendiants



**Jade** : J'ai bien aimé faire la cuisine, c'était rigolo.

**Nathaël** : J'ai bien aimé cuisiner, ça change des autres pâtisseries que je fais d'habitude avec mes parents.

**Inès** : J'ai bien aimé car à la fin, on a partagé avec Lilou pour lécher la cuillère.

**Roman** : J'ai bien aimé les mendiants car on pouvait les décorer comme on voulait.

**Louna** : Ce que j'ai préféré, c'est lécher la cuillère de chocolat.

**Maxime** : J'ai bien aimé faire les mendiants avec l'aide de Noah et à la fin, on a fait la vaisselle tous les deux.

**Marie** : J'ai bien aimé cuisiner avec Elisa.

**Garance** : J'ai fait des mendiants avec du caramel et des noisettes et à la fin, j'ai léché la cuillère.

**Alessio** : J'ai bien aimé faire les mendiants.

**Elisa** : J'ai hâte de manger les mendiants avec des amandes dessus, je vais me régaler.

## Cinéma : Dans les bois

**Camille** : J'ai bien aimé ce film.

**Lowan** : J'ai bien aimé car il y avait beaucoup d'animaux.

**Alessio** : J'ai bien aimé car on entendait seulement le bruit des animaux, il n'y avait aucune parole.

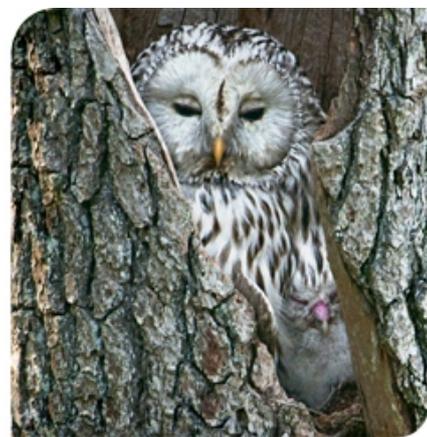
**Lilou** : J'ai bien aimé le hurlement du loup, c'est mon animal préféré.

**Léo** : J'ai bien aimé les corbeaux.

**Clément** : J'ai bien aimé les tétras et le cerf qui brame.

**Léonie** : J'ai bien aimé les bruits des animaux.

**Téa** : J'ai bien aimé le cerf parce qu'il était très joli.



# 16 ans et +

## 5<sup>ème</sup> FORUM - DÉFENSE ET SÉCURITÉ

Ce forum dédié aux « métiers de la Défense et de la Sécurité » se tiendra à l'Espace Charles Trenet de Tain l'Hermitage le mercredi 15 janvier de 14h à 17h.

Vous saurez tout sur les offres d'emploi, les formations, le recrutement et des démonstrations.

# En mairie

## ÉTAT CIVIL :    - décès

le 2 décembre,            de **Rolland ROYANNEZ**, 233, chemin des Triboulières

le 13 décembre,        de **Marc RENARD**, 11 rue des platanes



*Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.*



RAPPEL : Si vous souhaitez faire paraître sur cet État Civil une naissance, un mariage ou un décès, faites nous parvenir la demande en mairie ou par mail à [mairie.la.baume.dhostun@wanadoo.fr](mailto:mairie.la.baume.dhostun@wanadoo.fr)

## URBANISME - Permis de construire

- Arrêté du Maire du 8 novembre 2019 autorisant la SCI Ile de Beauté à la réalisation d'un bâtiment de stockage – 130 rue des Coquelicots – ZA les Monts du Matin

## URBANISME - Déclaration préalable

- Arrêté du Maire du 6 Novembre 2019 autorisant M. LEBONNOIS Etienne à la modification d'ouvertures sur une façade de la maison individuelle – 549 Route de Gervans
- Arrêté du Maire du 6 novembre 2019 autorisant M. GUIGARD Jérémy à la pose de panneaux photovoltaïques et à la réalisation d'un abri de jardin – 2 rue de Belle Vue
- Arrêté du Maire du 20 novembre 2019 autorisant M. COLIN Patrick à la réalisation d'ouvertures de fenêtres – 1967 Route de Gervans
- Arrêté du Maire du 20 novembre 2019 portant non opposition à AQUATHERMO France pour l'installation de panneaux photovoltaïques – 757 route de Gervans
- Arrêté du Maire du 11 décembre 2019 portant non opposition avec prescriptions à Mme ROBIN Elodie pour la réfection de la toiture et modification de fenêtres – 8 chemin de la Draye

## **À retenir : Réunion Publique du Plan Local d'Urbanisme**

Le **mardi 11 février prochain à 20h** aura lieu à la Salle des Fêtes une réunion publique au sujet du Plan Local d'Urbanisme. Si vous désirez connaître l'état d'avancement du projet, les premiers plans,... n'hésitez pas à venir !

## INSTALLATION D'UN RÉDUCTEUR DE PRESSION À LA STATION DE POMPAGE



Un réducteur de pression va être installé d'ici peu sur notre réseau d'eau potable. Le but est de limiter la pression dans les réseaux sur la partie basse du village afin de protéger les conduites d'eau. Si vous constatez une baisse de pression chez vous, il faudra contrôler et régler à nouveau votre réducteur de pression personnel.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles nés entre le 1<sup>er</sup> Décembre 2003 et le 31 Janvier 2004 doivent se présenter en Mairie munis du livret de famille.

Dans un délai de 3 à 6 mois après leur recensement, les jeunes nouvellement recensés peuvent s'inscrire sur l'espace jeune de [majdc.fr](http://majdc.fr).



Le centre du service national de Lyon est joignable uniquement :

→ Par téléphone au 04 37 27 25 07

→ par mail sur [csn-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

→ ou par [majdc.fr](http://majdc.fr)

## RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES – Avis aux électeurs

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (si la démarche du recensement militaire a été réalisée en mairie de La Baume d'Hostun). En dehors de cette situation (déménagement, 18 ans, obtention de la nationalité française...), l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Pour vous inscrire sur les listes électorales et avoir la possibilité de voter lors des prochaines élections municipales :



→ Vous pouvez vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile avant le 7 février.

→ Vous avez aussi la possibilité de vous rendre sur le site internet « [Service-public.fr](http://Service-public.fr) »

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :

### **Installation classée pour la protection de l'environnement**

#### **Demande d'autorisation environnementale unique : Société Carrières Benoît GAUTHIER**

#### **Projet d'exploitation d'une carrière aux lieux-dits « Vanille » et « Campalon » sur la commune de SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS (26190)**

Par arrêté n° 2019331-0003 du 27 novembre 2019, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours est prescrite **du lundi 6 janvier 2020 au jeudi 6 février 2020 inclus**.

Ce projet, relevant de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, rubriques n° 2510-1 « Exploitation d'une carrière », n° 2515-1 « Installations de traitement de matériaux » et n° 2517-3 « Station de transit de matériaux ou de déchets inertes non dangereux », est soumis à autorisation et doit faire l'objet des formalités d'enquête publique. Au terme de la procédure, une autorisation environnementale unique, assortie du respect de prescriptions, ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Cette autorisation environnementale unique vaudra :

- 1) Autorisation d'exploiter une carrière au titre de la législation sur les installations classées pour l'environnement
- 2) Déclaration de rejet des eaux pluviales au titre de la loi sur l'eau
- 3) Autorisation de défrichement au titre du code forestier
- 4) Dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées au titre du code de l'environnement.

**Le commissaire enquêteur est Monsieur Jean CORDUANT**, ingénieur consultant qualité environnement, retraité.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une étude d'impact, une étude de dangers et leurs résumés non techniques, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage à cet avis, les avis recueillis en phase d'examen du dossier, ainsi qu'une demande d'autorisation de défrichement et une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, est disponible en mairie de SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS, siège de l'enquête, où le public pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, sur support papier et sur un poste informatique en version numérique, et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

L'entier dossier est consultable, pendant l'enquête, sur le site internet des services de l'État à l'adresse : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique – espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS. Ces observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles durant l'enquête sur le site internet des services de l'État à l'adresse susmentionnée.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées :

- ⇒ **par voie postale** en mairie siège de l'enquête : Mairie de Saint-Nazaire-en-Royans 1, rue Julie Chaumat 26190 SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête, **ou** :
- ⇒ **par courriel** : [pref-consultation-enquete-publique5@drome.gouv.fr](mailto:pref-consultation-enquete-publique5@drome.gouv.fr) avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des Enquêtes Publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

L'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage, puis le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, puis la décision, seront tenus à la disposition du public sur le site internet des services de l'État à l'adresse : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) rubrique AOEP – espace « procédure », pendant un an.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS, ainsi qu'en Préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques), pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km sont : SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS, EYMEUX, HOSTUN, LA BAUME D'HOSTUN, ROCHECHINARD, LA MOTTE-FANJAS, SAINT-THOMAS-EN-ROYANS en Drôme, SAINT-LATTIER, SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER et SAINT-JUST-DE-CLAIX en Isère.

**Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS :**

- le lundi 6 janvier 2020 de 9h à 12h
- le mercredi 15 janvier 2020 de 9h à 12h
- le mardi 21 janvier 2020 de 14h à 17h
- le mercredi 29 janvier 2020 de 9h à 12h
- le jeudi 6 février 2020 de 9h à 12h

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Monsieur Benoît Gauthier – 255 Chemin du Riouset – Pizançon 26300 CHATUZANGE-LE-GOUBET –  
Tel : 04.75.71.36.99 – Courriel : [contact@benoit-gauthier.com](mailto:contact@benoit-gauthier.com)

## ÉPISODE NEIGEUX DU 14 NOVEMBRE 2019

La majorité des foyers a subi une coupure d'électricité plus ou moins longue et n'a toujours pas, à ce jour, de téléphone. La neige a été très lourde mais les réseaux aériens ont été endommagés principalement à cause de la présence d'arbres situés à proximité.

Un arrêté du maire à caractère général a été rédigé afin de :

→ régler l'abattage des arbres et branches mortes pour assurer la sécurité des personnes et des biens le long des voies et chemins communaux.

→ de rappeler aux propriétaires riverains les obligations qui leur incombent à cet égard.

La réglementation de l'élagage vise notamment à prévenir différents risques liés aux arbres :

→ chutes d'arbres et de branches sur les véhicules et personnes empruntant les voies de communication

→ manque de visibilité suffisante pour le voisinage ou pour le réseau routier

→ dysfonctionnement des infrastructures comme les lignes aériennes téléphoniques et électriques ou l'interruption d'une voie de circulation.

### **RAPPEL de la réglementation :**

→ tout propriétaire ou locataire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparative.

→ le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent, mais il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparative même si l'élagage risque de provoquer la mort de l'arbre.

Tous les propriétaires d'arbres et de bois situés à proximité de voies et de réseaux aériens sont invités à procéder à ces travaux d'élagage le plus rapidement possible afin d'éviter de revivre une nouvelle fois cette situation.

---

## INDEMNISATION due en cas de coupure d'électricité de plus de 5 heures consécutives

ENEDIS ne peut pas combler le désagrément occasionné pour de nombreux clients que se sont retrouvés privés d'électricité pendant plusieurs jours, car il n'est pas chiffrable. Cependant, des dédommagements financiers vont être mis en place. En effet, toute interruption d'alimentation d'une durée supérieure à 5 heures due à une défaillance imputable au réseau public de distribution géré par le concessionnaire, y compris lors d'événements exceptionnels, donne droit à indemnisation dans la limite de 40 tranches consécutives de 5 heures. Cela concerne tous les usagers, qu'ils soient raccordés en basse ou en moyenne tension. Le versement de cette indemnisation ne nécessite aucune démarche particulière des usagers. Elle sera payée automatiquement dans les semaines à venir, au rythme des factures.

---

## COMPTEURS ÉLECTRIQUES COMMUNICANTS « LINKY ».

L'installation de ce compteur fait naître des inquiétudes.

Le remplacement des compteurs d'anciennes générations par des compteurs communicants est obligatoire et encadré par la loi :

Ce cadre juridique trouve sa source dans le droit communautaire.

- La Directive européenne n°2009/72 du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité
- en droit national transposant cette directive dans le code de l'énergie (notamment aux articles L. 341-4 (alinéas 1 et 2), R.341-4, R. 341-6 et R. 341-8).



- La loi relative à la transition Energétique pour une croissance verte adoptée en 2015 fait également référence aux dispositifs de comptage évolués.
- la Commission de Régulation de l'Energie précise également que, sans la réussite du projet Linky, projet industriel ambitieux, il n'y a pas de transition énergétique.

Compte tenu de tous ces éléments, vous comprendrez que la mairie ne peut prendre des dispositions qui contreviennent à une règle édictée par une norme supérieure, en l'occurrence la loi.

L'entreprise Enedis qui a en charge le déploiement de ces compteurs, a mis à votre disposition un numéro Vert gratuit. Vous pouvez les contacter pour obtenir des réponses à vos interrogations.

0 800 054 659

Service & appel  
gratuits

## INTERDICTION DE CERTAINS PRODUITS EN PLASTIQUE



Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'interdiction du plastique sera étendue à de nouveaux produits dits à usage unique. Sont notamment concernés la vaisselle jetable en plastique, les pailles, les touillettes en plastique et les cotons-tiges. D'autres objets en plastique seront interdits à l'horizon 2021.

# L'Agglo

## CALENDRIERS 2020 : Aucune vente organisée par l'Agglo

L'Agglo tient à vous informer qu'elle n'organise aucune vente de calendriers en cette fin d'année. Les agents de la Communauté d'agglomération, ainsi que ceux des prestataires privés assurant la collecte des déchets, ne sont pas autorisés à ce type d'activités, pendant ou en-dehors de leur temps de travail. Dès lors, il est recommandé aux habitants de l'Agglo de refuser toute proposition de calendrier. Les habitants qui seraient démarchés sont invités à nous en avvertir au 04 75 81 30 30 ou à [dechets@valenceromansagglo.fr](mailto:dechets@valenceromansagglo.fr).

## PASSEZ AU VÉLO ÉLECTRIQUE

Valence-Romans Déplacements souhaite favoriser les déplacements à vélo par des actions concrètes auprès des habitants du territoire. Ainsi, le syndicat relance à partir d'aujourd'hui l'aide à l'achat de vélo à assistance électrique (VAE), pour une durée d'un an dans la limite de 500 chèques distribués. L'aide est fixée à 35% du prix d'achat d'un VAE neuf, dans la limite de 200€ TTC. Cette offre s'adresse aux personnes majeures domiciliées sur le territoire de Valence-Romans Déplacements. Toutes les informations ainsi que la liste des vélocités partenaires sont également disponibles sur le site internet <https://www.vrd-mobilites.fr/>.

## STOP AUX CENDRES ENCORE CHAUDES DANS LES CONTENEURS

Plusieurs incendies de conteneurs à ordures ménagères ont déjà eu lieu sur notre territoire. Pour éviter tous risques, nous demandons aux usagers de veiller à ne pas déposer de cendres encore chaudes dans les conteneurs, qu'il s'agisse de bacs, conteneurs semi-enterrés ou enterrés ; ceci est également valable en été avec les barbecues. Nous conseillons de les laisser refroidir plusieurs heures ou de les humidifier avant de les jeter. Nous rappelons que les cendres peuvent également être utilisées dans le jardin.

## SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Présents : GUILHERMET Manuel, POURROY Ivan, PELLOUX-PRAYER Marion, POUILLY Jean-Marie, WOLTRAGER Maurice, GRAVELOT Franck, CRON Lionel, MORIN Claire, FORIEL Laurent, RIQUET Guy, MILLON Cédric

### PERSONNEL – AGENT NON TITULAIRE - CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE DU POSTE D'AGENT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET

Par délibération du 22 mai 2019, un poste non permanent à temps non complet d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe de 11.15 h (11 h 09 min.) hebdomadaires annualisées a été créé du 27 juin 2019 au 4 janvier 2020.

Ce contrat à durée déterminée est reconduit pour la période du 6 janvier 2020 au 11 juillet 2020. Le temps hebdomadaire de travail annualisé est à présent de 14.86hh (14h52 min.)

### BUDGET COMMUNE – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Afin d'affiner les crédits votés en 2019, il a été voté les crédits suivants :

#### OUVERTURE DE CREDITS EN DEPENSES

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
20 / 2031 / OPFI / 99	Frais d'études (révision du PLU)	10 069,00	
23 / 2313 / 159	Constructions (travaux de voirie salle des fêtes)	8 310,00	
	<b>Total</b>	18 379,00	0,00

#### OUVERTURE DE CREDITS EN RECETTES

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
13 / 1321 / OPFI / 99	Etat et établissements nationaux (Dotation de l'Etat pour la révision du PLU)	14 760,00	
13 / 1328 / 159	Autres (subvention Certificats d'Economie d'Energie »	3 842,00	
13 / 1323 / 159	Départements (subvention « Plus Bois Colectivités »)	4 719,00	
10 / 10222 / OPFI	FCTVA		4 942,00
	<b>Total</b>	23 321,00	4 942,00

La séance est clôturée par la signature des élus présents.

---

## SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2019

Présents : GUILHERMET Manuel, POURROY Ivan, PELLOUX-PRAYER Marion, POUILLY Jean-Marie, WOLTRAGER Maurice, GRAVELOT Franck, CRON Lionel, MORIN Claire, FORIEL Laurent, RIQUET Guy,

Absent : MILLON Cédric

### TRAVAUX DE RENFORCEMENT AEP DE LA MONTÉE DU CHÂTEAU – AVENANT DE PROLONGATION DU DÉLAI D'EXÉCUTION

Par délibération du 18 juillet 2019, l'entreprise CHEVAL T.P. a été retenue pour réaliser les travaux correspondants :

- Lot 1 – Travaux d'adduction en eau potable pour un montant de 117 883 € HT
- Lot 2 – travaux de voirie pour un montant de 8 740 € HT

L'ensemble des travaux n'ayant pu être terminés au 15 novembre 2019, il est proposé de prolonger le délai d'exécution jusqu'au 15 mars 2020.

## **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA PARCELLE ZE 37 POUR LES RUCHES**

Une convention d'occupation précaire pour une partie de la parcelle, au lieudit « Trou du loup » cadastrée sous le N° ZE 37, est conclue avec un apiculteur-amateur pour y installer ses ruches.

En contrepartie, l'apiculteur :

- s'engage à entretenir la partie de la parcelle aux abords des ruches pendant la durée de cette convention.
- occupera une partie de la parcelle et notamment la partie supérieure située aux abords du chemin mais sans gêner le passage sur celui-ci.
- s'engage à organiser une présentation sur l'apiculture aux élèves de l'école communale au minimum une fois au cours de la présente convention

La présente convention entrera en vigueur le 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2019 et expirera au plus tard le 30 NOVEMBRE 2022.

Aucune possibilité de renouvellement tacite n'est ouverte.

## **PERSONNEL – MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP POUR LES AGENTS TITULAIRES ET NON TITULAIRES (TRANSFERT DE LA PRIME DE FIN D'ANNÉE DANS LE RIFSEEP)**

Le régime indemnitaire mis en place en décembre 2016 se compose de deux éléments :

- ⇒ l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
  - le complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (travail en équipe, motivation, initiative, autonomie, communication entre agents et élus)

La prime de fin d'année versée en novembre ne pouvant plus être légalement maintenue telle qu'elle est versée actuellement, il convient donc de l'intégrer dans le RIFSEEP et de réévaluer le montant annuel maxi selon les cadres d'emplois (animation, technique et administratif).

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 15 Décembre 2019

## **BUDGET – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LA BAUME D'HOSSTUN – DÉCISION MODIFICATIVE (MARCHÉ DE NOËL ET ACHAT D'UNE FRITEUSE)**

Comme chaque année, l'Association des Parents d'Elèves de LA BAUME D'HOSSTUN a réalisé un marché de Noël le 30 novembre dernier et il convient de reverser l'intégralité des recettes émanant des droits de place. De plus, dans le cadre d'une dépense exceptionnelle, une friteuse de 200.96 € a été acquise.

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 111.96 € sera versée à l'Association des Parents d'Elèves de LA BAUME D'HOSSTUN.

## VALENCE ROMANS AGGLO – ADDUCTION EN EAU POTABLE – CONVENTION DE DÉLÉGATION RELATIVE A LA CONTINUITÉ DU SERVICE

La loi NOTRe a transféré aux Communautés d'Agglomération la compétence « eau » à compter du 1er janvier 2020.

Or, le projet de loi « Engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique », en cours d'examen à l'Assemblée Nationale ce jour, sans revenir sur le transfert obligatoire de la compétence à l'Agglo, devrait permettre le maintien de tous les syndicats intercommunaux jusqu'à fin juin 2020 et donnerait la possibilité de déléguer la compétence aux communes du 1er janvier 2020 jusqu'au 30 juin 2020.

Le Conseil Municipal reste fidèle à sa position initiale sur son refus du transfert de la compétence. Il se prononce donc contre cette proposition de convention de délégation proposée par Valence Romans Agglo.

→ Un « dossier spécial sur l'eau » est à retrouver ci-dessous à la suite du compte-rendu du Conseil.

## EXTENSION ET MISE EN CONFORMITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE – AVENANT N° 3 AU LOT N° 4a

Le lot 4b « menuiseries extérieures » a été confié à la SARL FROMENT. Dans le cadre du suivi et au terme du chantier, il convient de corriger le montant de l'avenant n° 1 et régulariser par la rédaction d'un avenant pour les prestations suivantes :

Lot n°	Désignation du lot	Entreprise proposée	Montant de l'entreprise	Avenant de régularisation	
				Moins-value	Plus-value
	Menuiseries extérieures	Sarl FROMENT	10 631,00 €		
4a	Avenant n° 3 : Travaux en moins-value et plus-value :				
	Organigramme				350,00 €
	Façades de gaines et trappes			420,00 €	
	Porte coulissante en applique				585,00 €
	Porte extérieure 1 V de 93 x 2,10				1 100,00 €
	Reprise façade estrade + poteau			1 600,00 €	
			TOTAL	2 020,00 €	2 035,00 €

Le marché est donc arrêté à la somme de 10 646.40 € HT.

La séance est clôturée par la signature des élus présents.

*Prochaine réunion du Conseil Municipal le mercredi 29 janvier à 20h*

## **DOSSIER SPÉCIAL SUR L'EAU**

La source située sur notre commune est une ressource très importante de notre village. Afin de clarifier la situation à ce sujet, nous avons décidé de rédiger cet article.

## Récapitulatif en bref :

→ **Été 2015** : La loi NOTRe paraît au journal officiel. Parmi les 136 dispositions que compte la loi, l'article 64 et l'article 66 actent du transfert, à titre obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, des compétences « eau » et « assainissement » à l'ensemble des communautés de communes et d'Agglomérations. Les syndicats de gestion de l'eau dont le Syndicat des Eaux de Rochefort-Samson (SIERS) avec lequel nous sommes maillés, doivent être intégrés dans les pôles « EAU » des Agglo.

→ **Janvier 2017** : Création de l'Agglomération Valence-Romans, conformément à l'application de la loi NOTRe (la même) et du schéma de coopération intercommunale. Un vote a été effectué auprès des 54 communes de l'Agglo afin de se prononcer sur les compétences qu'elles souhaitent conserver à l'échelle des communes/villes ou celles qu'elles préfèrent transférer à l'Agglo. Pour la compétence « Eau », le transfert ayant déjà été décidé par l'État, la question portait uniquement sur l'échéance de ce transfert (immédiatement ou au 1<sup>er</sup> janvier 2020). Toutes les communes sauf une se sont prononcées contre cette anticipation du transfert.

→ **3 août 2018** : Une nouvelle Loi ouvre la porte aux communautés de communes pour reporter l'opération au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Elle ne nous concerne donc pas n'étant plus en communauté de communes mais en Agglo depuis 2017.

→ **depuis septembre 2018** : L'Agglo Valence-Romans, obligée par l'État, se met au travail afin d'organiser le transfert en concertation avec les communes et les syndicats de gestion de l'eau de notre territoire. Les communes continuent à s'opposer à ce changement, notamment en faisant remonter cette colère via les associations de maires et les élus (sénateurs, députés, etc.).

→ **octobre 2019** : Tout est presque prêt (embauches, trésorerie...) afin de mettre en place ce transfert dans les meilleures conditions possibles. Des conventions de mise à disposition du personnel technique et administratif de la commune avec des contreparties financières sont étudiées conjointement.

→ **novembre 2019** : nouveau rebondissement, l'État maintient le transfert obligatoire de la compétence « eau » aux Agglo. Il laisse cependant la possibilité aux communes qui géraient leur eau de conserver pendant 6 mois la gestion « matérielle » du réseau d'eau et du service de facturation sous la direction et donc les décisions du pôle « Eau » de l'Agglo. Il gèle également pour ces 6 mois l'intégration des syndicats dont le SIERS dans le pôle « Eau » de l'Agglo.

Concrètement, dans tous les cas, la compétence « Eau » est transférée au pôle « Eau » de l'Agglo au 1<sup>er</sup> janvier. Les choix des investissements, de la tarification et d'entretien du réseau d'eau potable seront décidés par l'Agglo. La proposition de novembre 2019 ne nous apporterait que des contraintes supplémentaires dont la gestion d'un budget annexe sur un demi-exercice et ne nous laisserait la possibilité que de faire les « petites mains » à nos frais pour l'Agglo.

**Point important** : en n'acceptant pas la proposition de novembre 2019 nous n'actons pas dans une délibération le fait d'être d'accord avec ce transfert d'eau, cela nous permet de rester sur le positionnement inverse. Nous continuons à nous opposer au transfert de l'eau et ne le subissons que parce que la Loi nous l'impose, ainsi si dans un avenir proche, le gouvernement changeait son positionnement nous pourrions espérer revenir à notre gestion communale.

Il nous semble important de préciser que dans les négociations qui ont eu lieu entre septembre 2018 et novembre 2019, la bonne gestion du réseau d'eau potable de la commune a été reconnue par l'Agglo et nous a permis de négocier des conditions favorables : non augmentation du tarif de l'eau potable, conservation d'une partie de l'argent qui était sur le compte « eau » et facturation à l'Agglo des heures effectuées par nos employés communaux (technique et administratif) quand ils fourniront un service lié à l'eau.

Si vous avez des questions plus précises n'hésitez pas à prendre rendez-vous en mairie afin d'en discuter.

# Le mot des Associations

## Cinéma

Comité des fêtes

Les prochaines séances de cinéma sur la commune auront lieu **le vendredi 10 janvier** :



→ à 17h30 **LA REINE DES NEIGES 2**

Date de sortie 20 novembre 2019 (1h44min)  
Réalisé par Jennifer Lee, Chris Buck  
Avec Emmylou Homs, Charlotte Hervieux, Dany Boon, etc.  
Genre Animation

Synopsis et détails (à partir de 3 ans)

Pourquoi Elsa est-elle née avec des pouvoirs magiques ? La jeune fille rêve de l'apprendre, mais la réponse met son royaume en danger. Avec l'aide d'Anna, Kristoff, Olaf et Sven, Elsa entreprend un voyage aussi périlleux qu'extraordinaire. Dans « La Reine des neiges », Elsa craignait que ses pouvoirs ne menacent le monde. Dans « *La Reine des neiges 2* », elle espère qu'ils seront assez puissants pour le sauver...



→ à 20h **HORS NORMES**

Date de sortie 23 octobre 2019 (1h55min)  
Réalisé par Eric Toledano, Olivier Nakache  
Avec Vincent Cassel, Reda Kateb, Hélène Vincent, etc.  
Genre Comédie

Synopsis et détails

Bruno et Malik vivent depuis 20 ans dans un monde à part, celui des enfants et adolescents autistes. Au sein de leurs deux associations respectives, ils forment des jeunes issus des quartiers difficiles pour encadrer ces cas qualifiés "d'hyper complexes". Une alliance hors du commun pour des personnalités hors normes.

**Tarifs : 5,50 € / enfant, étudiant ou personne de plus de 65 ans ; 6,50 € / adulte**

Attention : « Changements d'horaires » Prochaines séances le 7 février avec *Le Cristal magique* à 18h et *Docteur ?* à 20h30.

## Art Floral

Comité des fêtes



L'Atelier d'Art Floral vous donne rendez-vous **le samedi 11 janvier à 9h sur l'estrade de la Salle des Fêtes** afin de confectionner les décorations pour le repas des anciens.

# Club des Jeunes retraités Comité des fêtes



Tous les retraités sont invités à participer le **vendredi 31 janvier** à midi au repas "sanglier et galette". Le repas sera suivi des activités habituelles.

Veillez vous inscrire pour cela auprès de Colette et René EYNARD (04 75 48 43 81) dès que possible et **au plus tard le 23 janvier**.

## Comité des fêtes : vœux et fête des Laboureurs

À l'occasion de la nouvelle année, l'équipe du comité des fêtes ainsi que l'équipe présidentielle vous souhaitent une excellente année. Un bouquet de vœux pour chacun de vous : la santé en tout premier puis de la joie et du bonheur. En ce qui concerne la santé, prenez soin de vous ; l'équipe du comité s'occupe de vos moments festifs !

La fête des Laboureurs aura lieu les 7 et 8 mars 2020. Réservez dès à présent votre week-end. Pour préparer ce rendez-vous, le comité, ainsi que l'équipe présidentielle vous convient le vendredi 17 janvier à 20h30 sur l'estrade de la salle des fêtes pour la confection des fleurs. Venez nombreux, le moment est toujours très agréable et joyeux.

## Danse Country

Bonjour à toutes et tous,

Appalaches Spirit se joint à ce dernier numéro de votre vie communale 2019 pour rester près de vous. Les cours se poursuivent dans la bonne humeur. Les tout nouveaux danseurs qui ont rejoint les lignes ont fortement progressé depuis la rentrée de septembre et ils abordent maintenant une nouvelle danse avec confiance. Ceux déjà aguerris viennent trouver de belles chorégraphies qu'ils pourront danser dans les soirées alentour pour leur plus grand plaisir.

Ces enfants de la grande famille country western dance, que nous sommes tous, vous attendent pour partager ces moments forts de convivialité.

Alors pourquoi ne pas inscrire dans vos bonnes résolutions ou projets de l'année 2020 de venir nous rendre visite pour voir, essayer, ou simplement écouter ces belles musiques country western qui font la joie des adeptes et l'ambiance de nos soirées. Nous sommes présents tous les jeudis (hors vacances scolaires) à la salle des fêtes de 19h00 à 21h00.

En attendant votre venue, Appalaches Spirit et l'ensemble de ses adhérents vous souhaitent de très agréables fêtes de fin d'année, remplies de bonheurs et de joies partagés.

A bientôt.

**Bernadette, Céline, Chantal, Charlotte, Christèle, Christiane, Inès, Joséphine, Katia, Marie-Andrée, Maryvonne, Michèle, Myriam, Nicole, Virginie, Christian, Gilbert**



Pour nous contacter : Christian au 06 14 98 19 87 ou par mail à : [Appalaches.spirit@gmail.com](mailto:Appalaches.spirit@gmail.com)

# Don du sang



L'Amicale des Donneurs de Sang vous présente ses meilleurs vœux les plus cordiaux pour 2020.

Quelques informations :

→ la collecte de Sang à la Salle des Fêtes de la Baume d'Hostun prévue fin mai sera avancée au vendredi 24 janvier 2020.

→ Assemblée Générale : le 7 février 2020 à 18h à Saint Nazaire en Royans.

→ Loto : 29 février 2020 à 19h30 au Hall des Sports à Pizançon.

# Loto de l'Association de Parents d'Élèves

L'Association de Parents d'Élèves vous souhaite une très belle année 2020 ! Afin de bien commencer l'année, elle organise son traditionnel loto, (pas si traditionnel que ça...vous verrez !) le samedi 15 février à 20h pétantes ! Très beaux lots en perspective... Ce sera aussi l'occasion de passer un moment chaleureux et convivial !

N'hésitez pas à contacter des parents d'élèves de votre entourage si vous n'avez pas de cartons et en souhaitez. Un snack et une buvette sur place seront à votre disposition. Nous vous attendons nombreux !

# Paroisse St Pierre des Monts du Matin

Dates	Messe		
Mercredi 1 <sup>er</sup> janvier	18h ALIXAN <i>suivi d'un moment convivial autour d'un vin chaud</i>		
Jeudi 2 janvier	9h EYMEUX		
Samedi 4 janvier	18h St DIDIER		
Dimanche 5 janvier	10h30 CHATUZANGE + vœux du curé à 12h		
Samedi 11 janvier	18h CHATUZANGE <i>avec les enfants du parcours eucharistique</i>		
Dimanche 12 janvier	9h30 EYMEUX <i>(fête des laboureurs)</i>	9h30 BESAYES <i>(fête des laboureurs)</i>	18h30 PIZANÇON
Jeudi 16 janvier	18h15 HOSTUN <i>avec partage d'Évangile</i>		
Samedi 18 janvier	18h HOSTUN		
Dimanche 19 janvier	9h30 St VINCENT <i>(fête des laboureurs)</i>	18h30 PIZANÇON	
Samedi 25 janvier	18h St MAMANS		
Dimanche 26 janvier	9h30 BARBIÈRES <i>(fête des laboureurs)</i>	18h30 PIZANÇON	
Site Internet de la paroisse : <a href="http://www.saintpierredesmontsdumatin-valence.cef.fr">www.saintpierredesmontsdumatin-valence.cef.fr</a>			

Maison paroissiale St Pierre : 17, chemin de Cénizier 26300 CHATUZANGE LE GOUBET

Tél : 04 75 47 40 01 / mail : [secretariat.saintpierre26@gmail.com](mailto:secretariat.saintpierre26@gmail.com)

[www.saintpierredesmontsdumatin-valence.cef.fr](http://www.saintpierredesmontsdumatin-valence.cef.fr)

Permanence les mardis, jeudis et samedis de 9h à 11h

Père Stéphane Nguyen :

Tél : 06 11 35 80 57 / mail : [stephane.nguyen@hotmail.fr](mailto:stephane.nguyen@hotmail.fr)

# MAIRIE DE LA BAUME D'HOSTUN

26730 LA BAUME D'HOSTUN

Téléphone : 04.75.48.42.41

Télécopie : 04.75.48.46.58

Messagerie :

mairie.la.baume.dhostun

@wanadoo.fr

Site internet :

<http://www.la-baume-dhostun.fr>

**Lundi, Mardi  
de 8h30 à 12h**

**Mercredi  
de 16h à 19h**

**Vendredi  
de 11h à 16h30**

**Samedi  
de 9h à 12h**

(Ouvert si la date  
du jour est PAIRE)

Permanence du Maire :

**sur Rendez-vous**

Directeur de publication :

Manuel GUILHERMET,

Maire

Édité et publié par la  
MAIRIE DE  
LA BAUME D'HOSTUN  
en 250 exemplaires

**Prochaine  
Vie Communale  
en février**

## Dates à retenir :

9 janvier : 19h Voeux du Maire

10 janvier : Cinéma

11 janvier : Art Floral (décorations du repas des Anciens)

12 janvier : Repas des Anciens

17 janvier : Confection des fleurs pour la fête des Laboureurs

24 janvier : Don du Sang

29 janvier : Conseil Municipal

31 janvier : Repas «Sanglier et Galette» des Jeunes Retraités

7 février : Cinéma (Attention changements d'horaires)

11 février : Réunion Publique du Plan Local d'Urbanisme

15 février : LOTO de l'Association de Parents d'Élèves

7-8 mars : Fête des Laboureurs

15 mars : Élections municipales 1er tour

22 mars : Élections municipales 2ème tour

Le secrétariat de la mairie sera fermé

du 2 janvier au 4 janvier inclus

du 17 janvier au 22 janvier inclus

les 27 et 28 janvier



**BONNE  
ANNÉE  
2020 !**